Nations Unies E/ICEF/2020/L.15



## Conseil économique et social

Distr. générale 8 septembre 2020

Français

Original : anglais **Pour décision** 

## Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration **Deuxième session ordinaire de 2020** 8-11 septembre 2020 Point 5 a) de l'ordre du jour

## Projet de décision présenté au Conseil d'administration

## Descriptifs de programmes de pays

Le Conseil d'administration

- 1. Note que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour le Belarus, la Bosnie-Herzégovine, la Colombie, l'Indonésie, le Kazakhstan, l'Ouganda, la Serbie et le Kosovo (en vertu de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité), le Timor-Leste, la Turquie et le Turkménistan (E/ICEF/2020/P/L.11 à E/ICEF/2020/P/L.20 et E/ICEF/2020/P/L.18/Add.1) ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 16 juin au 8 juillet 2020 ;
- 2. Approuve, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour le Bélarus, la Bosnie-Herzégovine, la Colombie, l'Indonésie, le Kazakhstan, l'Ouganda, la Serbie et le Kosovo (en vertu de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité), le Timor-Leste, la Turquie et le Turkménistan (E/ICEF/2020/P/L.11 à E/ICEF/2020/P/L.20 et E/ICEF/2020/P/L.18/Add.1).

